

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an : Montréal, \$2.00.

Canada et Etats-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVI

MONTRÉAL, VENDREDI 3 MAI, 1895

No 9

Ça et là.

Bizarries des langues Nos lecteurs ont dû se demander plus d'une fois comment il se fait que, au théâtre, lorsque les spectateurs veulent faire répéter un morceau qui leur a plu, s'ils sont de langue anglaise, ils emploient un mot français "Encore!" Tandis que les Français se servent d'un mot latin. "Bis!"

Une autre bizarrerie parallèle saute aux yeux, actuellement, lorsque l'on consulte les journaux anglais et les journaux français à propos des ravages de la grippe. Les journaux anglais et américains emploient invariablement le mot français "grippe" et souvent, ils y ajoutent l'article "la grippe", afin que nul n'ignore d'où vient ce nom. Les Français, au contraire, sont allés chercher un mot italien: "influenza" auquel ils ont donné droit de cité et croiraient faire preuve d'ignorance s'ils appelaient la grippe, tout bonnement la grippe.

Ça n'a probablement que de très-vagues rapports avec le commerce, ce que nous venons de dire là; mais ça nous a paru drôle, tout de même.

La date du Fromage. Ce ne sont pas les fabricants qui se plaindront, si la loi exige que la date de la fabrication soit marquée sur le fromage. A part la perte de temps que nécessitera l'opération de la marque, les fromagers n'en éprouveront pas le moindre inconvénient. Ils seront, au contraire, plus certains que leur fromage sera vendu sur son mérite.

Ce ne sont pas non plus les négociants honnêtes qui s'en plaindront, puisqu'ils ont pour règle de ne livrer que ce qu'ils vendent, et n'essaieront jamais de faire passer du fromage de juillet pour du septembre.

Ceux que cette marque pourra gêner ce sont, d'abord les exportateurs trop *smarts* qui se contentent de livrer à peu près la qualité de la marchandise vendue et qui sont tentés de compenser les pertes subies sur des ventes à découvert, en expédiant des marchandises coûtant

Semaine du 26 Avril

2255 abonnés réguliers 2255

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

le moins cher possible. Nous ne croyons pas que ces exportateurs soient nombreux, sur notre place. Dans tous les cas, ils ne forment pas un élément social dont la loi doive tenir compte.

Mais les plus à plaindre, ce seront les importateurs anglais, qui crient souvent bien haut qu'on les trompe sur la marchandise livrée et qui profitent souvent de l'absence forcée de l'expéditeur pour faire des réductions à tort et à travers, chaque fois que le marché est contre eux. Nous est avis que c'est de ceux-là que sont parties les plaintes les plus bruyantes et ce serait leur jouer un excellent tour que de faire passer dans la loi l'obligation de marquer sur le fromage le mois de la fabrication.

L'annexion de Terre-Neuve Les délégués de Terre-Neuve, de retour dans leur île, ont rendu compte à leur législature du résultat de leurs négociations. Les propositions qui leur ont été faites par le gouvernement canadien leur ont paru inacceptables, à tel point qu'ils n'ont même pas cru devoir en faire part à leurs commettants. Mais ils ont fait, eux, des contre-propositions et, le gouvernement canadien ayant mis ces propositions à l'étude, la législature de l'île a été prorogée à quinze jours de date pour que l'on puisse recevoir sa réponse.

Cela ne nous laisse pas entrevoir une grande probabilité que l'accord se fasse. Et cependant les Terre-neuviens, ayant démontré qu'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes, n'ont le choix qu'entre

l'annexion au Canada et le retour à l'administration coloniale.

Du secret qui couvre encore ces négociations, deux points paraissent avoir transpiré: l'île de Terre-Neuve demande une garantie qu'elle conservera ses écoles séparées. Il faut espérer que la clause de l'acte d'annexion sera rédigée en termes assez clairs pour ne pas donner lieu aux tiraillements que nous a valu cette question des écoles au Nouveau Brunswick et au Manitoba.

Le second point, c'est que le Canada exige que la question du *French Shore*, ou de la côte française, soit réglée avant l'annexion. C'est évidemment une condition *sine qua non*. Le Canada n'a aucune raison de se mettre sur les bras une querelle internationale, surtout au profit de gens que la métropole elle-même est obligée de forcer, par la présence de navires de guerre, au respect des conventions internationales.

Les droits sur le tabac La thèse si souvent développée, en pure perte malheureusement, par notre grand manufacturier de cigares, M. J. M. Fortier, vient de se renforcer d'un argument assez tragique pour mériter l'attention du gouvernement.

M. J. M. Fortier a demandé, demande et demandera jusqu'à ce qu'il l'ait obtenu, que, au lieu de percevoir un droit d'accise sur le tabac manufacturé, le gouvernement impose un droit de douane sur le tabac importé et laisse libre la manufacture ultérieure de ce tabac.

Cette réforme, qui permettrait d'utiliser beaucoup plus facilement qu'aujourd'hui le tabac des planteurs canadiens, et qui simplifierait beaucoup la perception du revenu produit par cet article, aurait eu l'avantage, si elle avait été adoptée avant ce jour, de permettre le sauvetage des malheureux employés de la manufacture McDonald et d'épargner la vie de plusieurs des victimes de l'incendie de jeudi de la semaine dernière.

En effet, la fabrication du tabac